



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 30 novembre 2018

Madame,

Par courrier réceptionné le 18 octobre 2018, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la demande de permis de construire n° 077 402 18 00004, déposée par la société SAS FREE MOBILE pour l'implantation d'un pylône relais de radiotéléphonie mobile FREE sur le territoire de la commune de Saint-Barthélémy.

La commune est sous carte communale approuvée, mais le projet se situe en dehors des parties urbanisées de la commune.

Le projet a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, lors de la commission du 29 novembre 2018.

La commission a rendu un avis favorable sur ce permis de construire qui n'appelle pas d'objection particulière.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU

Madame Laurence MASSON
Service Urbanisme
Syndicat des Secrétariats VPM
9 avenue de Villeneuve
77510 BELLOT